

Le 21 mai 2019, notre Organisation Syndicale représentée par Ksenija Potkrajac (FO Newrest WL), André Leroux (FO Facilit'rail France), Zohir Benmerah (Momentum), Jean-Marc Staub (Secrétaire de l'Union FO RF) et Daniel Ferté (FO Cheminots) avait rendez-vous avec le secteur de la négociation collective avec notre secrétaire confédérale Karen Gournay de la Confédération Force Ouvrière.

Le but de notre entretien était de présenter tous les aspects de la restauration ferroviaire et la relation que nous avons avec la SNCF au niveau de la sécurité par exemple, les spécificités du métier de commercial de bord et de la logistique.

Nous avons rappelé notre attachement à la branche ferroviaire, l'impossibilité matérielle d'un rattachement à la convention de collectivités, ainsi que notre volonté d'être attaché à la future Convention Collective Ferroviaire sous forme d'annexe.

Voici le résumé de ces travaux lors de la réunion du groupe technique qui a eu lieu le lendemain:

Les 5 OS représentatives dans le périmètre ferroviaire ont soutenu un rapprochement avec la CCN ferroviaire et dénoncé l'avis de fusion avec la restauration de collectivités.

FO a fait état des différents arguments, documents à l'appui que nous avons vu ensemble, relatifs aux liens étroits avec le ferroviaire et notamment la SNCF:

- Médaille du travail des chemins de fer comme tous les autres agents SNCF,
- Carte de circulation délivrée par la SNCF,
- La SNCF est garante de l'activité de restauration ferroviaire (dernière page de la CCN)

Article 2, Caution de la SNCF:

La SNCF s'engage à veiller à l'application des dispositions de la présente convention, jusqu'à extinction des bénéficiaires, notamment en cas de dénonciation de la convention collective nationale de la restauration ferroviaire.

Liens de subordination :

- Clause dans le contrat de travail wagons-lits : « assurer l'accueil des voyageurs en voiture de restauration, se soumettre entièrement aux règlements et instructions de service et de sécurité de la société et des chemins de fer ».
- Travail étroit avec le chef de bord :
Le contrôleur est le chef d'équipe : les membres de l'équipage sont les agents SNCF + membres d'équipage Momentum (Eurostar).
- Plan de prévention SNCF applicable aux agents du bar, qui doivent signaler tous les incidents via leur portable.

Missions de sécurité

- Eurostar : habilitation sécurité, avec un rafraîchissement annuel,
- Validation sécurité essentiellement pour les tunnels,
- Le train ne peut pas partir s'il n'y a pas d'agent sécuritaire
- Procédure de sortie des voyageurs (les agents procèdent au briefing sécurité notamment pour les queues de train, quai étroit)
- En cas de malaise du chef de bord, les agents Momentum doivent prendre la suite (évacuation du train)

Facilit' Rail : ravitaillement des trains à quai- formation spécifique

Newrest Wagons-Lits: formation intégration TGV:

<< Principe de base: se placer sous l'autorité fonctionnelle du responsable du train pour tous les aspects liés à la sécurité du train;

Signaler à l'agent d'accompagnement toute anomalie, ou dysfonctionnement affectant les matériels, installations. >>

- Décret spécifique pour l'organisation du travail (Décret n°2003-849 du 4 septembre 2003)

La DGT a été sensible aux arguments présenter par notre syndicat et plus particulièrement au lien de subordination et aux contrats de travail.

La DGT a précisé que bien qu'un avis ait été déjà publié pour une fusion avec la restauration de collectivités, les choses restent ouvertes et il n'est pas exclu de publier un autre avis de fusion.

Le 21 juin lors de la sous-commission notre branche ne sera pas à l'ordre du jour elle sera revue une nouvelle fois en groupe technique en juin avant une décision officielle lors d'une sous-commission plénière en juillet où notre secrétaire confédérale sera présente pour défendre les intérêts de la restauration ferroviaire. Ce sera la dernière pour les branches de moins de 5000 salariés.

Nous espérons que le dossier de notre CCNRF se solutionne de manière positive. Nous vous remercions de votre participation active à la construction de ce dossier. Il faut maintenir la pression pour que notre convention collective soit rattachée à celle de la branche du ferroviaire.

Pour Force Ouvrière

Le secrétaire de l'Union

Jean-Marc Staub

Paris, le 24 mai 2019



Union des syndicats FO des Restauration Publique, Ferroviaire et de l'Hôtellerie

Bourse du Travail / Bureau 519-520, 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris / Courriel: union.fo.rf@gmail.com